

DETTES

Par Nah59 Postée le 10/12/2023 15:26

Bonjour je suis joueur de casino en ligne et je suis endetté a hauteur de 30000€ et là je vais être en découvert non autorisé de plus de 2500€. Ma banque ne veut plus me prêter D argent ni ma famille ni aucun autre organisme. Quelle solutions avez vous a me conseillé avant le dossier de surendettement

Mise en ligne le 14/12/2023

Bonjour,

Vous confiez rencontrer d'importantes difficultés financières liées au jeu en ligne. Nous comprenons que cette situation soit éprouvante.

Avant d'envisager un dossier de surendettement, il est possible de mettre en place des outils pour gérer vos finances. Vous pouvez par exemple confier votre comptabilité à des tiers, ou faire appel à un accompagnement pour protéger vos prestations sociales (si vous en êtes bénéficiaire). Nous vous ajoutons en fin de réponse l'article de notre site internet qui explicite les différentes démarches.

Nous avons conscience que ce type de processus peut être difficile, et générer des appréhensions. Il est possible d'être soutenu dans ces procédures par des travailleurs sociaux, notamment des assistant-e-s social-e-s, qui accompagnent gratuitement et sans jugement toute personne en demande, au sein des CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Ce sont des lieux spécialisés dans les conduites addictives, où vous pourrez bénéficier d'un accompagnement administratif, et vis-à-vis de votre pratique du jeu si vous le souhaitez.

Vous retrouverez les coordonnées du CSAPA référent jeux de Valenciennes, où un binôme de professionnel-le-s est spécifiquement en charge de l'accompagnement des joueurs en difficultés.

N'hésitez pas à vous rapprocher de cette structure.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES

CSAPA DELTA

42 rue de Mons
59300 VALENCIENNES

Tél : 03 27 41 32 32

Site web : www.le-greid.fr

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture de l'accueil à 16h le mardi). Un samedi par mois de 9h à 12h30. Pas d'accueil le jeudi matin.

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Fermeture de l'accueil à 16h le mardi. Un samedi par mois de 9h à 12h30. Pas d'accueil le jeudi matin.

COVID -19 : Mise à jour DECEMBRE 21: Accueil avec respect du protocole sanitaire. Le pass sanitaire n'est pas exigé pour les personnes suivies. Consultations téléphoniques maintenues si besoin.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Aide pour redresser sa situation financière